

**Projet d'Arrêté - Conseil du 16/03/2020**

**Objet :** Culture.- Subsidés spécifiques à 2 associations.- Montant total : 2.250,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de 2.250,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2020 à l'attention des associations suivantes et réparti comme suit:

- 1) 2.000,00 EUR à la fondation d'utilité public Théâtre Royal du Parc pour la représentation intergénérationnelle et la location d'un bus;
- 2) 250,00 EUR à l'association de fait Centro Cultural Sardanani – Arte y Tradición pour l'organisation du « Carnaval d'Oruro 2020 ».

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :